

Séance du 17 mars 2015 à 20.00 h.

Sous la présidence de M. Luc Pillevuit, président du conseil, l'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel d'entrée.**
 - 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2014.**
 - 3. Communications de la Municipalité.**
 - 4. Liste des prochains préavis.**
 - 5. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote.**
 - 6. Rapport de la commission de gestion sur le contrôle de l'administration et vote.**
 - 7. Divers et propositions individuelles.**
 - 8. Appel de sortie.**
-

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. Appel d'entrée.

Mme Françoise Monnier, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 12 absents. Il s'agit de MM. Armin von Ow, Jean-François Jaccard, Olivier Deriaz, Bruno Metalori, Antonello Boverio, Pascal Savary, Christophe Knus, Mme Josiane Knus, MM. Louis Molnar, Antoine Buvelot, Mmes Patricia Chambettaz et Margaux von Ow (malade - excusée valablement).

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2014

La lecture du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2014 n'étant pas demandée, il est accepté avec remerciements à son auteur, Mme Françoise Monnier.

3. Communications de la Municipalité

M. Julien Cuérel, syndic, fait part des informations suivantes :

- ❖ **Devoirs surveillés** : cette aide a été mise en place à partir du 1^{er} mars 2015 les lundis et jeudis de 15.45 h. à 17.00 h.

- ❖ **Garderie** : les horaires d'ouverture ont été augmentés à cinq matinées + un jour complet. La garderie sera encore plus ouverte à partir de septembre 2015.
- ❖ **Réseau mobile** : ce réseau est actuellement déficient. Swisscom va changer l'antenne, de façon à ce qu'on puisse avoir 3 à 4G. Tout devrait être amélioré dès la fin de l'année 2016 au plus tard.
- ❖ **Ancien sapin président** : quelqu'un a tenté de le scier, ce qui fait qu'il est blessé sur tout le diamètre. Selon l'inspecteur-forestier et le garde-forestier, il ne risque pas de tomber mais de sécher. Plainte a été déposée à la gendarmerie.
- ❖ **Eglise** : le clocher a été réparé à satisfaction. Il reste encore une réparation électrique à effectuer pour que les cloches puissent être remises en fonction. Il en aura coûté environ Fr. 113'000.- qui ont été pris en charge par l'ECA à 100%.
- ❖ **Entente scolaire** : M. Catillat a pris sa retraite au 28 février 2015. Il a été remplacé par M. Fabian Zadory.
- ❖ **SDIS** : un nouveau commandant sera nommé pour le 1^{er} juin 2015 en remplacement de M. Berthoud.
- ❖ **Plan directeur communal** : ce plan est terminé et circule actuellement dans les services de l'Etat. Il devrait être accepté aux environs de fin juin. Une séance d'information publique sera organisée en temps utile.
- ❖ **Comptes communaux** : information à l'intention de la commission des finances : les comptes devraient être envoyés au Conseil communal dans la semaine du 4 au 9 mai.

4. Liste des prochains préavis.

M. Julien Cuérel, syndic, annonce que les cinq préavis suivants seront bientôt déposés par la Municipalité :

- Préavis concernant le remplacement du Tamis-presse à la STEP.
- Préavis concernant l'augmentation du cautionnement en faveur de CABB S.A. Seule la commission des finances l'étudiera.
- Préavis concernant le règlement du personnel communal.
- Préavis concernant la mise en conformité des collecteurs au bas de la rue du Major Davel.
- Préavis concernant le financement de 27 places d'abri PC, montant pris sur le fonds "abris PC" géré par le canton. Seule la commission des finances l'étudiera.

A la question de M. Luc Pillevuit, président, les conseillères et conseillers proposent que les trois commissions ad hoc nécessaires soient nommées par le bureau.

5. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine et vote.

M. Vincent Deriaz, président de la commission, donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Luc Pillevuit, président, lui demande de lire jusqu'à la première observation, d'entendre la réponse de la Municipalité et de faire part de la position de la CoGest; de même pour la seconde observation.

Observation no 1 : Pont du Marais

La commission de gestion demande à la Municipalité de remettre en état les garde-corps.

Réponse de la Municipalité :

Pour la remise en état des garde-corps du pont du Marais, les travaux seront exécutés par l'équipe communale d'ici le début de l'été 2015.

La Co'gest accepte la réponse.

Observation no 2 : Auto-compacteur

La CoGest demande à la Municipalité de régler ce problème de pollution et d'esthétique.

Réponse de la Municipalité :

Pour les problèmes de pollution du compacteur, des discussions sont en cours avec l'entreprise ayant fourni cette installation et une solution sera trouvée afin d'éviter les coulures sur place.

La CoGest accepte la réponse.

M. Vincent Deriaz termine la lecture de son rapport et M. Luc Pillevuit, président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Pillevuit, président, soumet au vote les conclusions du rapport de la commission de gestion, à savoir :

- accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des remarques et observations formulées par la commission,
- donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2013,
- donner décharge à la commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

6. Rapport de la commission de gestion sur le contrôle de l'administration et vote.

M. Vincent Deriaz donne lecture du rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, M. Luc Pillevuit, président, soumet au vote les conclusions du rapport de la commission de gestion, à savoir :

- accepter le rapport tel que présenté,
- donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2013,
- donner décharge à la commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont **acceptées à une large majorité (1 abstention, aucun avis contraire).**

7. Divers et propositions individuelles.

- ❖ Concernant le nouvel hangar, M. Claude Deriaz demande s'il ne serait pas possible de construire le hangar communal, afin de pouvoir avancer avec ce dossier bloqué par l'opposition d'un voisin.

M. Julien Cuérel, syndic, répond que c'est une décision du Conseil communal, à savoir que dès l'obtention du permis de construire, cette nouvelle construction pourra démarrer. Quant à la Municipalité et dans l'attente de la décision du canton sur le recours en question, elle est en train d'étudier s'il ne serait pas plus judicieux d'effectuer un changement de zone et tout reprendre à zéro, vu que cette mise à l'enquête date maintenant de plusieurs années. D'autre part, le projet de poser des panneaux photovoltaïques impliquerait un nouveau préavis : il paraîtrait donc plus simple de faire un nouveau préavis pour le tout sur des bases de zone différentes.

- ❖ Mme Nadine Perusset a entendu dire qu'il était question de détruire la buvette du football située sur l'ancien terrain et qui n'est plus entretenue. La Municipalité va-t-elle la démolir ? Ne pourrait-elle pas la laisser à la société de jeunesse ? Qu'en est-il ?

M. Julien Cuérel, syndic, lui répond que la Municipalité n'a pas dit qu'elle ne la laisserait pas à la Jeunesse. Les vétérans n'en ont pas besoin et la Jeunesse est intéressée. En cas de remise en état, il est clair que la Municipalité paierait le matériel, selon une proposition qui a été faite il y a déjà 4 ou 5 ans. Toutefois, la sortie du site de l'ancien terrain sur la route pose un problème de sécurité et, par ailleurs, il n'y a pas de WC. La Municipalité est d'avis qu'il serait préférable de prêter un local communal à la Jeunesse.

M. Julien Cuérel, syndic, en profite pour rappeler quelques dates à réserver :

- **Meule à charbon** : du 26 mai au 7 juin 2015. De nombreuses sociétés locales sont déjà inscrites. A noter qu'une délégation du Mont-St-Sulpice sera présente le week-end des 30 et 31 mai. En outre, le canon sera transporté sur place et le 3^{ème} régiment d'infanterie viendra tirer pour fêter l'événement; deux ou trois autres manifestations surprises seront organisées par la Municipalité.
- **12 septembre 2015** : une fête de la forêt aura lieu pour tous les habitants de Baulmes.
- En outre, la commune soutient le grand spectacle du **Claquettiste** qui aura lieu en août/septembre 2016, ainsi que le **Giron de la Jeunesse qui aura lieu en 2017**. Tout cela pour dire que la cabane du foot va rester là en tout cas jusqu'en 2017.

❖ M. Eric Deriaz demande qui va payer le vétérinaire officiel qui est présent lors de chaque abattage depuis le 1^{er} janvier 2015.

M. Julien Cuérel, syndic, répond que ce vétérinaire est engagé par l'Etat de Vaud, donc payé par le canton; toutefois, ce dernier va refacturer à la commune qui elle-même va renvoyer la facture à celui qui abat...

❖ M. Eric Deriaz demande également s'il est toujours possible de vendre le bois à l'étranger à un prix correct, depuis que le taux-plancher a été fixé par la Banque Nationale Suisse.

M. Julien Cuérel, syndic, confirme que c'est toujours possible.

8. Appel de sortie.

M. Luc Pillevuit rappelle que la prochaine séance aura lieu le **mardi 5 mai 2015 à 20h00**.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. Il est identique à celui d'entrée.

M. Luc Pillevuit, président, lève la séance à 20h40.

Le Président :

La Secrétaire :

Luc Pillevuit

Françoise Monnier